



Preavis de depart de logement

Par **nico8154**, le **18/11/2009** à **12:51**

Bonjour,rnJ'ai donné mon préavis de départ de mon logement actuel le 10/11/2009, donc pour 3 mois se que le pousse jusqu'au 10/02/2010. Entre temps ma compagne a trouvé un emploi. est ce qu'il est possible de refaire un préavis pour que je puisse bénéficier d'un seul mois de préavis ?rnmerci

Par **komiko**, le **18/11/2009** à **23:22**

Bonjour,rnil y avait la réponse à votre question au début des questions...:rnIl y a réduction du préavis de 3 mois à 1 mois dans les cas suivants : rn-obtention d'un premier emploi, rn-de mutation, rn-de perte d'emploi ou de nouvel emploi consécutif à une perte d'emploi, rn-personnes âgées de plus de soixante ans dont l'état de santé justifie un changement de domicile, rn-bénéficiaires du revenu minimum d'insertion, rn-location de meublé.rnLa question est de savoir si ce nouvel emploi est consécutif à une perte d'emploi! (et non une démission)